

Court File Number
-------------------

\_\_\_\_\_ (Name of court)

at \_\_\_\_\_ Court office address

**Form 34K: Certificate of Clerk (Adoption)**

**Applicant(s)** (The first letter of the applicant's surname may be used)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

**Respondent(s)** (If there is a respondent, the first letter of the surname may be used)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

If the appropriate box on the left cannot be checked, check the box on the right margin and describe the deficiency by the box. The clerk of the court certifies as follows:

*Deficiency*

**1. MATERIAL COMMON TO ALL ADOPTION CASES**

- (a)  An application for adoption (Form 8D in *Family Law Rules*) has been filed. 1(a)
- (b)  A certified copy of the statement of live birth has been filed (Form 2 in regulation under *Vital Statistics Act*). 1(b)
- A certified copy of a change of birth registration has been filed (Form 2 in regulation under *Vital Statistics Act*).
- Equivalent proof of details of birth has been filed.
- (c)  The person to be adopted is 7 years of age or over and has filed a consent to adoption (Form 34 in *Family Law Rules*). 1(c)
- A court order dispensing with the consent of the person to be adopted has been filed.
- (d)  An affidavit of parentage has been filed (Form 34A in *Family Law Rules*). 1(d)
- Other evidence of who is or is not a "parent" has been filed.
- (e)  A report on the child's adjustment in the applicant's home: 1(e)
- is required by the Act (where a child had been "placed" for adoption through a licensee, a society or otherwise). That report has been filed.
- had been ordered by the court in the case of an adoption by a stepparent or relative. That report has been filed.
- has not been required in this case.
- (f)  The applicant has a 'spouse' who is not a 'parent' and who has not joined in the application. That spouse's consent (Form 34B in *Family Law Rules*) has been filed. 1(f)
- A court order dispensing with the spouse's consent has been filed, together with,
  - (i)  proof of service of this order.
  - (ii)  a certified copy of an order dispensing with service.

(Nom du tribunal)

situé(e) au

Adresse du greffe

**Formule 34K : Attestation du greffier (adoption)**

**Requérant(e)s** (La première lettre de son nom de famille peut être utilisée.)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

**Intimé(e)s** (S'il y a un(e) intimé(e), la première lettre de son nom de famille peut être utilisée.)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Si la case de gauche ne peut être cochée, cochez celle de droite et expliquez pourquoi. Le greffier du tribunal atteste ce qui suit : Raison

**1. DOCUMENTS COMMUNS À TOUTES LES CAUSES D'ADOPTION**

- a)  Une requête en adoption (formule 8D des *Règles en matière de droit de la famille*) a été déposée. 1a)
- b)  Une copie certifiée conforme de la déclaration de naissance vivante a été déposée (formule 2 du règlement d'application de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*). 1b)   
 Une copie certifiée conforme de changement de l'enregistrement de naissance a été déposée (formule 2 du règlement d'application de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*).  
 Une preuve équivalente des détails de la naissance a été déposée.
- c)  La personne à adopter a 7 ans ou plus et a déposé un consentement à l'adoption (formule 34 des *Règles en matière de droit de la famille*). 1c)   
 Une ordonnance du tribunal dispensant du consentement de la personne à adopter a été déposée.
- d)  Un affidavit de filiation a été déposé (formule 34A des *Règles en matière de droit de la famille*). 1d)   
 Une autre preuve de filiation a été déposée.
- e)  Un rapport sur la façon dont l'enfant s'adapte au domicile du/de la requérant(e) : 1e)   
 est exigé par la Loi (lorsque l'enfant a été «placé» en vue de son adoption par l'intermédiaire du titulaire d'un permis, d'une société ou autrement). Ce rapport a été déposé.  
 a été ordonné par le tribunal dans le cas d'une adoption par le conjoint du père ou de la mère ou par un parent. Ce rapport a été déposé.  
 n'a pas été exigé dans cette cause.
- f)  Le/la requérant(e) a un(e) «conjoint(e)» qui n'est pas un «père» ou une «mère» et qui n'est pas partie à la requête. Le consentement du conjoint (formule 34B des *Règles en matière de droit de la famille*) a été déposé. 1f)   
 Une ordonnance du tribunal dispensant du consentement du conjoint a été déposée, accompagnée de ce qui suit :  
  - i)  une preuve de signification de cette ordonnance.
  - ii)  une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant de la signification.

*Deficiency*

- (g)  The Director's or local director's statement (with recommendations) on the adoption (Form 34C in *Family Law Rules*): 1(g)
- is required by the Act (where a child had been "placed" for adoption through a licensee, a society or otherwise). That statement has been filed.
- had been ordered by the court in the case of an adoption by a stepparent or relative. That statement has been filed.
- has not been required in this case.
- (h)  The affidavit of each adoption applicant (Form 34D in *Family Law Rules*) has been filed. 1(h)
- (i)  A draft adoption order (Form 25C in *Family Law Rules*) has been filed. 1(i)
- (j)  This is a joint application by spouses and 1(j)
- (i)  a certificate of the applicants' marriage had been filed.
- (ii)  other proof of the applicants' spousal status has been filed.
- (k)  Other joint application (*Specify.*) 1(k)
- (l)  (*Other. Specify.*) 1(l)

**2. ADDITIONAL MATERIAL FOR CROWN WARDSHIP ADOPTIONS**

- (a)  The Director's consent to adoption (Form 34E in *Family Law Rules*) has been filed. 2(a)
- (b)  There is no outstanding access order to this Crown ward. 2(b)
- A certified copy of an order terminating access to this Crown ward has been filed, together with,
- (i)  proof of service of this order.
- (ii)  a certified copy of an order dispensing with service.
- (c)  A certified copy of the Crown wardship order has been filed together with, 2(c)
- (i)  proof of service of this order.
- (ii)  a certified copy of an order dispensing with service.
- (d)  An affidavit from the local director has been filed, stating that no appeal of the orders mentioned in clauses (b) and (c) above had been launched or that the appeal period had expired. 2(d)
- (e)  The child is an Indian or native person and the society has filed the affidavit of service of its notice on the child's band or native community setting out the society's intention to place the child for adoption. 2(e)
- (f)  (*Other. Specify.*) 2(f)

Raison

- |    |                                                                                                                                                                                                                   |     |                          |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------|
| g) | <input type="checkbox"/> La déclaration (recommandations à l'appui) du directeur ou du directeur local au sujet de l'adoption (formule 34C des <i>Règles en matière de droit de la famille</i> ) :                | 1g) | <input type="checkbox"/> |
|    | <input type="checkbox"/> est exigée par la Loi (lorsque l'enfant a été «placé» en vue de son adoption par l'intermédiaire du titulaire d'un permis, d'une société ou autrement). Cette déclaration a été déposée. |     |                          |
|    | <input type="checkbox"/> a été ordonnée par le tribunal dans le cas d'une adoption par le conjoint du père ou de la mère ou par un parent. Cette déclaration a été déposée.                                       |     |                          |
|    | <input type="checkbox"/> n'a pas été exigée dans cette cause.                                                                                                                                                     |     |                          |
| h) | <input type="checkbox"/> L'affidavit de chaque requérant(e) qui demande l'adoption (formule 34D des <i>Règles en matière de droit de la famille</i> ) a été déposé.                                               | 1h) | <input type="checkbox"/> |
| i) | <input type="checkbox"/> Un projet d'ordonnance d'adoption (formule 25C des <i>Règles en matière de droit de la famille</i> ) a été déposé.                                                                       | 1i) | <input type="checkbox"/> |
| j) | <input type="checkbox"/> Il s'agit d'une requête conjointe des conjoints et :                                                                                                                                     | 1j) | <input type="checkbox"/> |
|    | i) <input type="checkbox"/> un certificat du mariage des requérants a été déposé.                                                                                                                                 |     |                          |
|    | ii) <input type="checkbox"/> une autre preuve du statut conjugal des requérants a été déposée.                                                                                                                    |     |                          |
| k) | <input type="checkbox"/> Autre requête conjointe ( <i>précisez</i> ).                                                                                                                                             | 1k) | <input type="checkbox"/> |
| l) | <input type="checkbox"/> ( <i>Autre. Précisez.</i> )                                                                                                                                                              | 1l) | <input type="checkbox"/> |

## 2. DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'APPUI DES ADOPTIONS DE PUPILLES DE LA COURONNE

- |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |                          |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------|
| a) | <input type="checkbox"/> Le consentement du directeur à l'adoption (formule 34E des <i>Règles en matière de droit de la famille</i> ) a été déposé.                                                                                                                                                 | 2a) | <input type="checkbox"/> |
| b) | <input type="checkbox"/> Aucune ordonnance qui porte sur le droit de visite à ce pupille de la Couronne n'est en vigueur.                                                                                                                                                                           | 2b) | <input type="checkbox"/> |
|    | <input type="checkbox"/> Une copie certifiée conforme d'une ordonnance mettant fin au droit de visite à ce pupille de la Couronne a été déposée, accompagnée de ce qui suit :                                                                                                                       |     |                          |
|    | i) <input type="checkbox"/> une preuve de signification de cette ordonnance.                                                                                                                                                                                                                        |     |                          |
|    | ii) <input type="checkbox"/> une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant de la signification.                                                                                                                                                                                          |     |                          |
| c) | <input type="checkbox"/> Une copie certifiée conforme de l'ordonnance de tutelle par la Couronne a été déposée, accompagnée de ce qui suit :                                                                                                                                                        | 2c) | <input type="checkbox"/> |
|    | i) <input type="checkbox"/> une preuve de signification de cette ordonnance.                                                                                                                                                                                                                        |     |                          |
|    | ii) <input type="checkbox"/> une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant de la signification.                                                                                                                                                                                          |     |                          |
| d) | <input type="checkbox"/> Un affidavit du directeur local a été déposé, selon lequel aucun appel des ordonnances mentionnées aux alinéas b) et c) ci-dessus n'a été interjeté ou selon lequel le délai d'appel a expiré.                                                                             | 2d) | <input type="checkbox"/> |
| e) | <input type="checkbox"/> L'enfant est un Indien ou un autochtone et la société a déposé l'affidavit de signification de l'avis qu'elle a remis à la bande ou à la communauté autochtone à laquelle appartient l'enfant et qui l'informe de son intention de placer l'enfant en vue de son adoption. | 2e) | <input type="checkbox"/> |
| f) | <input type="checkbox"/> ( <i>Autre. Précisez.</i> )                                                                                                                                                                                                                                                | 2f) | <input type="checkbox"/> |

**3. ADDITIONAL MATERIAL FOR NON-WARD ADOPTION THROUGH LICENSEE OR SOCIETY**

- (a)  The child has been placed by a children's aid society. 3(a)   
 The child has been placed by a licensee within the time frame allowed by the licence, a copy of which has been filed.
- (b)  An affidavit (Form 34G in *Family Law Rules*) of the licensee or of an authorized employee of the children's aid society has been filed. 3(b)
- (c)  The person filing the affidavit knows of no custody or access order involving the child. 3(c)   
 Certified copy/copies of the custody or access order(s) involving the child has/have been filed together with,  
(i)  proof of service of this order.  
(ii)  a certified copy of an order dispensing with service.
- (d)  A consent (Form 34F in *Family Law Rules*) to adoption from the child's mother has been filed. 3(d)   
 The consent, which was signed by the mother when she was under 18 years of age, is accompanied by a certificate of the Children's Lawyer (Form 34J in *Family Law Rules*).  
 The child's mother has, outside Ontario, signed a form of consent that is not an Ontario consent form and that is accompanied by:  
(i)  a certified translation of the document into English/French.  
(ii)  evidence that the foreign consent complies with the laws of the place where the mother made it.  
 A certified copy of an order dispensing with the mother's consent has been filed, together with proof of service of the order.
- (e)  A consent (Form 34F in *Family Law Rules*) to adoption from the child's biological father has been filed. 3(e)   
 The consent, which was signed by the father when he was under 18 years of age, is accompanied by a certificate of the Children's Lawyer (Form 34J in *Family Law Rules*).  
 The child's biological father has, outside Ontario, signed a form of consent that is not an Ontario consent form and that is accompanied by:  
(i)  a certified translation of the document into English/French.  
(ii)  evidence that the foreign consent complies with the laws of the place where the biological father made it.  
 A certified copy of an order dispensing with the biological father's consent has been filed, together with proof of service of the order.  
 The court has ruled that the biological father does not have the status of "parent" under Part VII of the *Child and Family Services Act*.
- (f)  A consent (Form 34F in *Family Law Rules*) to adoption from any other person who is a "parent" under Part VII of the *Child and Family Services Act* has been filed. 3(f)   
 The consent, which was signed by the other "parent" when he/she was under 18 years of age, is accompanied by a certificate of the Children's Lawyer (Form 34J in *Family Law Rules*).

Raison

### 3. DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'APPUI DE L'ADOPTION D'UN ENFANT AUTRE QU'UN PUPILLE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN TITULAIRE DE PERMIS OU D'UNE SOCIÉTÉ

- a)  L'enfant a été placé par la société d'aide à l'enfance. 3a)
- L'enfant a été placé par un titulaire de permis dans le délai prévu par le permis, dont une copie a été déposée.
- b)  Un affidavit (formule 34G des *Règles en matière de droit de la famille*) du titulaire de permis ou d'un employé autorisé de la société d'aide à l'enfance a été déposé. 3b)
- c)  La personne qui dépose l'affidavit n'a connaissance d'aucune ordonnance de garde ou de visite à l'égard de l'enfant. 3c)
- Une copie certifiée conforme de l'ordonnance ou des ordonnances de garde ou de visite à l'égard de l'enfant a été déposée, accompagnée de ce qui suit :
- i)  une preuve de signification de cette ordonnance.
- ii)  une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant de la signification.
- d)  Un consentement (formule 34F des *Règles en matière de droit de la famille*) de la mère de l'enfant à l'adoption a été déposé. 3d)
- Le consentement, signé par la mère lorsqu'elle avait moins de 18 ans, est accompagné d'une attestation de l'avocat des enfants (formule 34J des *Règles en matière de droit de la famille*).
- La mère de l'enfant a signé, à l'extérieur de l'Ontario, une formule de consentement qui n'est pas une formule de consentement de l'Ontario et qui est accompagnée de ce qui suit :
- i)  une traduction certifiée conforme du document en français ou en anglais.
- ii)  une preuve que le consentement étranger est conforme aux lois du territoire où la mère l'a donné.
- Une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant du consentement de la mère a été déposée, accompagnée d'une preuve de signification de l'ordonnance.
- e)  Un consentement (formule 34F des *Règles en matière de droit de la famille*) du père biologique de l'enfant à l'adoption a été déposé. 3e)
- Le consentement, signé par le père lorsqu'il avait moins de 18 ans, est accompagné d'une attestation de l'avocat des enfants (formule 34J des *Règles en matière de droit de la famille*).
- Le père biologique de l'enfant a signé, à l'extérieur de l'Ontario, une formule de consentement qui n'est pas une formule de consentement de l'Ontario et qui est accompagnée de ce qui suit :
- i)  une traduction certifiée conforme du document en français ou en anglais.
- ii)  une preuve que le consentement étranger est conforme aux lois du territoire où le père l'a donné.
- Une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant du consentement du père biologique a été déposée, accompagnée d'une preuve de signification de l'ordonnance.
- Le tribunal a décidé que le père biologique n'a pas la qualité de «père» au sens de la partie VII de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.
- f)  Un consentement (formule 34F des *Règles en matière de droit de la famille*) à l'adoption de toute autre personne qui est un «père» ou une «mère» au sens de la partie VII de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* a été déposé. 3f)
- Le consentement, signé par l'autre «père» ou «mère» lorsqu'il ou elle avait moins de 18 ans, est accompagné d'une attestation de l'avocat des enfants (formule 34J des *Règles en matière de droit de la famille*).

Deficiency

- This other "parent" has, outside Ontario, signed a form of consent that is not an Ontario consent form and that is accompanied by:
- (i)  a certified translation of the document into English/French.
  - (ii)  evidence that the foreign consent complies with the laws of the place where the other "parent" made it.
- A certified copy of an order dispensing with the other "parent's" consent has been filed, together with proof of service of the order.
- (g)  The child is an Indian or native person and an affidavit of service of the notice on the child's band or native community about the intention to place the child for adoption has been filed. 3(g)
- (h)  (*Other. Specify.*) 3(h)

**4. ADDITIONAL MATERIAL FOR ADOPTION BY RELATIVE OR STEPPARENT OR WHERE CHILD HAS RESIDED WITH APPLICANT FOR AT LEAST TWO YEARS**

- (a)  There are no custody or access orders involving the child. 4(a)
- Certified copy/copies of the custody or access order(s) involving the child has/have been filed together with,
- (i)  proof of service of this order.
  - (ii)  a certified copy of an order dispensing with service.
- (b)  A consent (Form 34F in *Family Law Rules*) to adoption from the child's mother has been filed. 4(b)
- The consent, which was signed by the mother when she was under 18 years of age, is accompanied by a certificate of the Children's Lawyer (Form 34J in *Family Law Rules*).
- The child's mother has, outside Ontario, signed a form of consent that is not an Ontario consent form and that is accompanied by:
- (i)  a certified translation of the document into English/French.
  - (ii)  evidence that the foreign consent complies with the laws of the place where the mother made it.
- A certified copy of an order dispensing with the mother's consent has been filed, together with proof of service of the order.
- (c)  A consent (Form 34F in *Family Law Rules*) to adoption from the child's biological father has been filed. 4(c)
- The consent, which was signed by the father when he was under 18 years of age, is accompanied by a certificate of the Children's Lawyer (Form 34J in *Family Law Rules*).
- The child's biological father has, outside Ontario, signed a form of consent that is not an Ontario consent form and that is accompanied by:
- (i)  a certified translation of the document into English/French.
  - (ii)  evidence that the foreign consent complies with the laws of the place where the biological father made it.

Raison

- L'autre «père» ou «mère» de l'enfant a signé, à l'extérieur de l'Ontario, une formule de consentement qui n'est pas une formule de consentement de l'Ontario et qui est accompagnée de ce qui suit :
- i)  une traduction certifiée conforme du document en français ou en anglais.
- ii)  une preuve que le consentement étranger est conforme aux lois du territoire où l'autre «père» ou «mère» l'a donné.
- Une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant du consentement de l'autre «père» ou «mère» a été déposée, accompagnée d'une preuve de signification de l'ordonnance.
- g)  L'enfant est un Indien ou un autochtone et un affidavit de signification de l'avis qui a été remis à la bande ou à la communauté autochtone à laquelle appartient l'enfant et qui l'informe de l'intention de placer l'enfant en vue de son adoption a été déposé. 3g)
- h)  (Autre. Précisez.) 3h)

**4. DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'APPUI D'UNE ADOPTION PAR UN PARENT OU PAR LE CONJOINT DU PÈRE OU DE LA MÈRE OU S'IL S'AGIT D'UN ENFANT QUI RÉSIDE AVEC LE/LA REQUÉRANT(E) DEPUIS AU MOINS DEUX ANS**

- a)  Aucune ordonnance de garde ou de visite n'a été rendue à l'égard de l'enfant. 4a)
- Une copie certifiée conforme de l'ordonnance ou des ordonnances de garde ou de visite à l'égard de l'enfant a été déposée, accompagnée de ce qui suit :
- i)  une preuve de signification de cette ordonnance.
- ii)  une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant de la signification.
- b)  Un consentement (formule 34F des *Règles en matière de droit de la famille*) de la mère de l'enfant à l'adoption a été déposé. 4b)
- Le consentement, signé par la mère lorsqu'elle avait moins de 18 ans, est accompagné d'une attestation de l'avocat des enfants (formule 34J des *Règles en matière de droit de la famille*).
- La mère de l'enfant a signé, à l'extérieur de l'Ontario, une formule de consentement qui n'est pas une formule de consentement de l'Ontario et qui est accompagnée de ce qui suit :
- i)  une traduction certifiée conforme du document en français ou en anglais.
- ii)  une preuve que le consentement étranger est conforme aux lois du territoire où la mère l'a donné.
- Une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant du consentement de la mère a été déposée, accompagnée d'une preuve de signification de l'ordonnance.
- c)  Un consentement (formule 34F des *Règles en matière de droit de la famille*) du père biologique de l'enfant à l'adoption a été déposé. 4c)
- Le consentement, signé par le père lorsqu'il avait moins de 18 ans, est accompagné d'une attestation de l'avocat des enfants (formule 34J des *Règles en matière de droit de la famille*).
- Le père biologique de l'enfant a signé, à l'extérieur de l'Ontario, une formule de consentement qui n'est pas une formule de consentement de l'Ontario et qui est accompagnée de ce qui suit :
- i)  une traduction certifiée conforme du document en français ou en anglais.
- ii)  une preuve que le consentement étranger est conforme aux lois du territoire où le père biologique l'a donné.

---

*Deficiency*

- A certified copy of an order dispensing with the biological father's consent has been filed, together with proof of service of the order.
- The court has ruled that the biological father does not have the status of "parent" under Part VII of the *Child and Family Services Act*.
- (d)  A consent (Form 34F in *Family Law Rules*) to adoption from any other person who is a "parent" under Part VII of the *Child and Family Services Act* has been filed. 4(d)
- The consent, which was signed by the other "parent" when he/she was under 18 years of age, is accompanied by a certificate of the Children's Lawyer (Form 34J in *Family Law Rules*).
- This other "parent" has, outside Ontario, signed a form of consent that is not an Ontario consent and that is accompanied by:
- (i)  a certified translation of the document into English/French.
- (ii)  evidence that the foreign consent complies with the laws of the place where the other "parent" made it.
- A certified copy of an order dispensing with the other "parent's" consent has been filed, together with proof of service of the order.
- (e)  The affidavit (Form 34H in *Family Law Rules*) of the stepparent or of each adoption applicant has been filed. 4(e)
- (f)  This is a stepparent adoption and the spouse of the adopting stepparent has filed a consent (Form 34I in *Family Law Rules*). 4(f)
- (g)  (*Other. Specify.*) 4(g)

---

*Date of Signature*

---

*Signature of clerk of the court*

Raison

- Une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant du consentement du père biologique a été déposée, accompagnée d'une preuve de signification de l'ordonnance.
- Le tribunal a décidé que le père biologique n'a pas la qualité de «père» au sens de la partie VII de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*.
- d)  Un consentement (formule 34F des *Règles en matière de droit de la famille*) à l'adoption de toute autre personne qui est un «père» ou une «mère» au sens de la partie VII de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* a été déposé. 4d)
- Le consentement, signé par l'autre «père» ou «mère» lorsqu'il ou elle avait moins de 18 ans, est accompagné d'une attestation de l'avocat des enfants (formule 34J des *Règles en matière de droit de la famille*).
- L'autre «père» ou «mère» de l'enfant a signé, à l'extérieur de l'Ontario, une formule de consentement qui n'est pas une formule de consentement de l'Ontario et qui est accompagnée de ce qui suit :
- i)  une traduction certifiée conforme du document en français ou en anglais.
- ii)  une preuve que le consentement étranger est conforme aux lois du territoire où l'autre «père» ou «mère» l'a donné.
- Une copie certifiée conforme d'une ordonnance dispensant du consentement de l'autre «père» ou «mère» a été déposée, accompagnée d'une preuve de signification de l'ordonnance.
- e)  L'affidavit (formule 34H des *Règles en matière de droit de la famille*) du conjoint du père ou de la mère ou de chaque requérant(e) qui demande l'adoption a été déposé. 4e)
- f)  Il s'agit d'une adoption par le conjoint du père ou de la mère et le conjoint du père adoptif ou de la mère adoptive a déposé un consentement (formule 34I des *Règles en matière de droit de la famille*). 4f)
- g)  (*Autre. Précisez.*) 4g)

Date de la signature

Signature du greffier du tribunal